

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 480**26 septembre 1996****SOMMAIRE**

Aico Holding S.A., Luxembourg	page 22999, 23000	Eureconsult S.A., Luxembourg	23037
Aurikel International S.A., Luxembourg	22998	Eurochem Réassurance S.A., Luxembourg	23010
Avon Holding S.A., Luxembourg	22999	Eurocontinental Ventures S.A., Luxembourg	23011
Aztek, S.à r.l., Steinfort	23000	Euroholding Fashion S.A., Luxembourg	23011
Banca Popolare Dell'Emilia Romagna - Luxembourg Branch, Luxembourg	23000	Europrofil S.A., Esch-sur-Alzette	23010
Bijouterie-Horlogerie Hoffmann - Grevenmacher S.A., Grevenmacher	23026	Falbala S.A., Luxembourg	23006
Bijouterie-Horlogerie Hoffmann - Luxembourg S.A., Luxembourg	23028	Fiduciaire Steichen S.A., Luxembourg	23012
Bio-Tech International S.A., Luxembourg	22996	Fidutrust Conseil S.A., Luxembourg	23010
Blizzard S.A., Luxembourg	23001	Financière de Diekirch S.A., Luxembourg	23012
Blue Valley S.A., Luxembourg	23001	Fiore S.A., Luxembourg	23015
Bresam S.A., Luxembourg	23001	First Nis Regional Fund S.A., Luxembourg	23012, 23014
BSS Global Opportunity Fund, Sicav, Luxembourg	23000	Fonik S.A., Luxembourg	23014
Build Holding AG, Luxembourg	23033	Frintoil S.A., Luxembourg	23015
Building and Office Investment Inc. S.A., Luxembg	23002	F & S International S.A., Luxembourg	23016
Büro-Servicing, S.à r.l., Luxembourg	23001	Fuga S.A., Luxembourg	23015
Calar Reinsurance S.A., Luxembourg	23002	Gaviota Re S.A., Luxembourg	23015, 23016
Calox S.A., Luxembourg	23003	Gefinor Investments S.A., Luxembourg	23017
Chryseis Re S.A., Luxembourg	22999	General Medical S.A., Luxembourg	23015
Comet, S.à r.l., Leudelange	23002	Gestalm S.A., Luxembourg	23017
Commerce du Carrelage, S.à r.l., Dippach	23003	G + H Montage, S.à r.l., Luxembourg	23017
Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'In- dustrie S.A., Luxembourg	23004	Ginor Holding S.A., Luxembourg	23019
Compagnie Européenne de Participation Mobilier (CEPAM) S.A., Luxembourg	23003	Global Technics S.A., Luxembourg	23018
Compagnie Financière Euro-Asiatique S.A., Luxbg	23004	Hôtel Services S.A., Luxembourg	23019
Compania Ibero-Americana de Inversiones S.A., Luxembourg	23004	Hotlux S.A., Luxembourg	23017, 23018
Comptoir du Sel, S.à r.l., Windhof	23005	Igor S.A., Luxembourg	23019
Computinter S.A., Luxembourg	22994	Imecolux S.A., Luxembourg	23020
Corporate Airtech, S.à r.l., Luxembourg	23003	Immobilière Maison Blanche S.A., Luxembourg	23020
Corvela S.A., Luxembourg	23030	Immobilière Nevada, S.à r.l., Luxembourg	23019
CPF Research S.A., Strassen	23007	Independent Little Lies, Associatioun ouni Gewänn- zweck, Esch/Uelzecht	22998
Dandelion S.A., Luxembourg	23002	Indosuez High Yield Bond Fund, Sicav, Luxembg	23021
Danone Re S.A., Luxembourg	23005	Indy S.A., Luxembourg	23021
Demeures S.A., Luxembourg	23006	INFIPA, Institute for Financing and Participation Holding S.A., Luxembourg	23022
DML Holding S.A., Luxembourg	23007	Institute of Marketing International (Finland) S.A., Luxembourg	23022
Dragomar S.A.H., Luxembourg	23007	Intermedia S.A., Luxembourg	23021, 23022
Eco-Conseil Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	23006	Iridys S.A., Esch-sur-Alzette	23023
Efda S.A., Luxembourg	23004	Isidor International S.A., Luxembourg	23023
Elth S.A., Steinsel	23005	Italylux S.A., Luxembourg	23023
Emetlux, S.à r.l., Luxembourg	23035	Japan Pacific Fund, Sicav, Luxembourg	23025
Energie & Environnement S.A., Luxembourg	23006	Kalafin Holding S.A., Luxembourg	23023, 23024
Entreprise Romain Gloden, S.à r.l.	23006	Karen Investments S.A., Luxembourg	23040
Estalux S.A., Luxembourg	23008	KSB Finanz AG, Luxembourg	23024, 23025
Etoile Actions Allemandes, Luxembourg	23008	Kuhn, S.à r.l., Luxembourg	23011
Etoile Interobligations, Luxembourg	23009	Lareneginvest Holding S.A., Luxembourg	23016
Ets Lion et Cie, S.e.c.s., Esch-sur-Alzette	23009	Litoprint S.A., Luxembourg	23025
		Luigi Serra International S.A., Luxembourg	23039, 23040
		Lux-Timing, S.à r.l., Luxembourg	23019
		Sport'Inn, S.à r.l., Heisdorf	22997

COMPUTINTER S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trois juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) INTERCORP S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, ici représentée par sa gérante Madame Gerty Thomé-Marter, demeurant à Luxembourg.
- 2) Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise dénommée COMPUTINTER S.A., société anonyme.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, succursales, agences et bureaux.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à un milliard de lires italiennes (ITL 1.000.000.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale d'un million de lires italiennes (ITL 1.000.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à cent milliards de lires italiennes (ITL 100.000.000.000,-), qui sera représenté par cent mille (100.000) actions d'un million de lires italiennes (ITL 1.000.000,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Les actions représentatives de ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises dans la forme et au prix, avec ou sans prime d'émission, et libérées en espèces ou par apports en nature ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et déterminer toutes autres conditions des émissions.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et encore pour se présenter devant notaire pour faire acter dans les formes de la loi l'augmentation du capital social ainsi intervenue.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises aux membres du conseil d'administration par écrit qui font connaître leurs décisions par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier septembre et finit le trente et un août. Chaque année, le trente et un août, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de novembre à 10.30 heures au siège social ou en tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour-cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 août 1997.

La première assemblée générale annuelle se réunit en novembre 1997.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. INTERCORP S.A., préqualifiée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2. Nico Schaeffer, préqualifié, une action	<u>1</u>
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un milliard de lires italiennes (ITL 1.000.000.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à la somme de vingt millions trois cent mille (20.300.000,-) francs.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 280.000,- francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- Dott. Oreste Severgnini, administrateur de sociétés, demeurant à Milan;
- Monsieur Guy Glesener, juriste, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

Madame Gerty Thomé-Marter, gérante de société, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2001.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que cette dernière a été modifiée dans la suite, de conférer à Monsieur Oreste Severgnini les fonctions d'administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour la gestion ordinaire et journalière de la Société, y compris l'acquisition et la vente, sous sa signature unique, de participations rentrant dans l'objet social de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Marter, N. Schaeffer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 1996, vol. 91S, fol. 51, case 9. – Reçu 202.900 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 1996.

A. Schwachtgen.

(24139/230/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

BIO-TECH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 28.341.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 481, fol. 18, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

BIO-TECH INTERNATIONAL S.A.

BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG

Signature

(24161/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

SPORT'INN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7340 Heisdorf, 32, rue de la Forêt Verte.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1.- Madame Sonja Henckels, employée privée, demeurant à L-7340 Heisdorf, 32, rue de la Forêt Verte.

2.- Monsieur Claude Simon, employé C.F.L., demeurant à L-7415 Brouch/Mersch, 23, route d'Arlon.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée**Art. 1^{er}.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.**Art. 2.** La société prend la dénomination de SPORT'INN, S.à r.l.**Art. 3.** La société a pour objet la vente et l'achat, en gros ou au détails, d'articles de sport et de loisirs et d'articles de camping.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.**Art. 5.** Le siège social est établi à Heisdorf.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Sonja Henckels, employée privée, demeurant à L-7340 Heisdorf, 32, rue de la Forêt Verte, quatre-vingt parts sociales 80

2.- Monsieur Claude Simon, employé C.F.L., demeurant à L-7415 Brouch/Mersch, 23, route d'Arlon, vingt parts sociales 20

Total: cent parts sociales 100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à un non-associé, que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.**Titre III.- Administration et gérance****Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 1996.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ trente mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-7340 Heisdorf, 32, rue de la Forêt Verte.

2.- L'assemblée désigne comme gérante de la société:

Madame Sonja Henckels, employée privée, demeurant à L-7340 Heisdorf, 32, rue de la Forêt Verte.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Henckels, C. Simon, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 juin 1996, vol. 498, fol. 36, case 9. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 juillet 1996.

J. Seckler.

(24141/231/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

AURIKEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 41.073.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 25, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1996.

AURIKEL INTERNATIONAL S.A.

J.E. Lebas

C. Schlessler

Administrateur

Administrateur

(24157/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

INDEPENDENT LITTLE LIES, Associatioun onni Gewënnzweck.

Gesellschaftssëtz: Esch/Uelzecht, 4, route de Belvaux.

STATUTEN

Den 22. Juni 1996,

ass eng Associatioun onni Gewënnzweck gegrënnt gin, déi sech dës Statuten gin huet an déi nom Gesetz iwwert d'Associatiounen onni Gewënnzweck vum 21. Abrëll 1928, an den Modificatiounen vum 22. Februar 1984 an dem 4. März 1994 regléiert gët.

Art. 1. Numm, Sëtz.

D'Associatioun heescht INDEPENDENT LITTLE LIES.

De Sëtz as Esch/Uelzecht, 4, route de Belvaux.

Art. 2. Dauer, Zweck.

D'Dauer as onbegrenzt.

D'Associatioun huet zum Zweck d'Konscht, an ganz speziell den Theater ze fördern.

Art. 3. Member, Demissioun, Ausschloss.

Jiddereen kann Member vun der Associatioun gin.

All Komitees Member kann zu jidder Zeit séng Demissioun gin.

Member kënnen vun der Associatioun ausgeschloss gin, wa se op irgend eng Manéier dem Veräin schueden.

D'Generalversammlung muss mat enger 2/3-Majoritéit iwwert en Ausschloss vun engem Member befannen, ausser bei schwéiere Verfehlungen déi mam Gesetz a Konflikt komm sin.

Art. 4. Generalversammlung

D'Generalversammlung repräsentéiert all d'Member zesummen. Eng Deliberatioun vun der Generalversammlung as neideg fir dës Ponkten:

1. Ännere vun de Statuten;
2. Ernennen a Revokéieren vun Administrateuren;
3. Guttheesche vum Budget a vun de Konten;
4. Opléise vum Veräin.

De Komitee beriff d'Generalversammlung an. D'Dagesuerdung, den Uert an den Dag sin op d'mannst 15 Deeg am viraus de Memberen matzedeelen.

Art. 5. De Komitee

De Komitee setzt sech zesummen aus engem Präsident, engem Vizepräsident, engem Sekretär, engem Keessier an 3 Member. Et mussen op d'mannst 5 Leit am Komitee sin, awer nët méi ewéi néng.

Art. 6. Opléisen.

D'Modalitéite fir de Veräin opzeléise mussen sech mat den Artikelen 20 an 22 vum Gesetz vum 21. Abrëll 1928, vum 22. Februar 1984 an dem 4. März 1994 decken. Iwwert d'Bestëmmung vun de Fongen dezidéiert d'Generalversammlung no engem Virschlag vum Komitee.

Art. 7. Verschiddenes.

Alles wat nët express an dëse Statute virgesinn as, gët op d'Gesetz vum 21. Abrëll 1928, dem 22. Februar 1984 an dem 4. März 1994 higewisen.

Esch/Uelzech, 22. Juni 1996.

D'Grennungsmittglieder

Weber Florence Rollinger Marc Richard Sandy
Wies Frank Forgiarini Sandra
Welschbillig Cathy Marc Baum

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 juillet 1996, vol. 303, fol. 45, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(24142/000/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

AVON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 49.192.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 8 janvier 1996, les démissions de l'administrateur, M. Fred Carotti, et du commissaire aux comptes, M. Christian Finck, ont été acceptées. M. Marcello Ferretti, fondé de pouvoir, Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'administrateur et Madame Myriam Spiroux-Jacoby, fondé de pouvoir principal, Weiler-la-Tour, a été nommée commissaire aux comptes, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1996.

Pour AVON HOLDING S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 34, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24158/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

CHRYSEIS RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.075.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 101, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1996.

Signature.

(24174/282/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

AICO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 13.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet, vol. 481, fol. 37, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1996.

(24144/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

AICO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 13.293.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 22 mars 1996 à 12.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des administrateurs:

- M. Raymond Germanos;
- M. Yacoub Youssef Al-Fuleij;
- M. Mazhar Ibrahim Houssami

pour une période venant à échéance à l'assemblée générale statutaire de 1997.

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale statutaire de 1997.

Pour copie conforme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 37, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24145/009/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

AZTEK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 47, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.311.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 30 janvier 1995, acte publié au Mémorial C, n° 261 du 15 juin 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 juin 1995, acte publié au Mémorial C, n° 493 du 29 septembre 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 octobre 1995, acte publié au Mémorial C, n° 5 du 4 janvier 1996.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 29, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AZTEK, S.à r.l.
KPMG
Experts comptables
Signature

(24159/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA – Luxembourg Branch.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.033.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 32, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1996.

BANCA POPOLARE
DELL'EMILIA ROMAGNA
Luxembourg Branch
Signature

(24160/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

BSS GLOBAL OPPORTUNITY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 47.275.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 1996

En date du 28 juin 1996, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de nommer Monsieur Antoine Gilson de Rouvreur en qualité d'administrateur de la SICAV pour un mandat prenant fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la SICAV.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 1996.

Pour extrait sincère et conforme
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 481, fol. 18, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24167/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

BLIZZARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 39.243.

Le bilan au 30 juin 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 481, fol. 18, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société BLIZZARD S.A.
BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG

Signature

(24162/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

BLIZZARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 39.243.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 481, fol. 18, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société BLIZZARD S.A.
BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG

Signature

(24163/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

BLUE VALLEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 16.332.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 481, fol. 18, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société BLUE VALLEY S.A.
BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG

Signature

(24164/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

BRESAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 14.055.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 1996, le mandat des administrateurs, MM. Jean Bodoni, Guy Baumann, Guy Kettmann et du commissaire aux comptes a été renouvelé pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2000.

Luxembourg, le 8 juillet 1996.

Pour BRESAM S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 34, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24165/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

BÜRO-SERVICING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 7, rue Bender.
R. C. Luxembourg B 20.519.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 38, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 1996.

Pour BÜRO-SERVICING, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(24168/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

BUILDING AND OFFICE INVESTMENT INC., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.384.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 17 avril 1996, le mandat des administrateurs, MM. Jean Bodoni, Guy Kettmann, Albert Pennacchio, Madame Birgit Mines-Honneff et du commissaire aux comptes, M. Guy Baumann, a été renouvelé pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2002.

Luxembourg, le 8 juillet 1996.

Pour BUILDING AND OFFICE INVESTMENT INC. S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 34, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24169/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

CALAR REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.068.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 101, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1996.

Signature.

(24170/282/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

CALAR REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.068.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 1996

L'assemblée reconduit les mandats des administrateurs, MM. Raymond Kirsch, Jacques Loesch et G. Hal Jackson pour une durée d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1997 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 1996.

L'assemblée reconduit le mandat de PRICE WATERHOUSE comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 1997 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 1996.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 101, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24171/282/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

COMET, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3360 Leudelange, 80, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 9.510.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 38, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 1996.

Pour COMET, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(24175/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

DANDELION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 2, rue Jean Jaurès.
R. C. Luxembourg B 34.983.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 1996, vol. 479, fol. 4, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Signature.

(24187/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

CALOX, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 27.972.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 15 janvier 1996

- La démission de Monsieur Germain Menager de son mandat d'administrateur est acceptée.
- Est nommé nouvel administrateur en son remplacement, Monsieur Alain Renard, employé privé, Olm. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1998.

Certifié sincère et conforme
CALOX

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 26, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24172/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

COMMERCE DU CARRELAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 2, rue Centrale.
R. C. Luxembourg B 40.899.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 28, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1996.

FIDUCIAIRE STREICHER RAYMOND
Signature

(24176/582/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE PARTICIPATION MOBILIER (CEPAM) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 38.519.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 1996, vol. 480, fol. 93, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour COMPAGNIE EUROPEENNE DE
PARTICIPATION MOBILIER (CEPAM) S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature

(24177/686/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE PARTICIPATION MOBILIER (CEPAM) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 38.519.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 1996, vol. 480, fol. 93, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour COMPAGNIE EUROPEENNE DE
PARTICIPATION MOBILIER (CEPAM) S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature

(24178/686/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

CORPORATE AIRTEC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1312 Luxembourg, 2, rue Charles Calmette.
R. C. Luxembourg B 19.517.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 38, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 1996.

Pour CORPORATE AIRTEC, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(24184/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE EURO-ASIATIQUE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.590.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration par voie circulaire en date du 20 décembre 1995

– La démission de Monsieur Fabio Serena de son poste d'administrateur est acceptée.

La démission de Monsieur Fabio Serena et la décharge à lui donner pour sa gestion seront soumises à la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 28 juin 1996.

Certifié sincère et conforme
Pour COMPAGNIE FINANCIERE EURO-ASIATIQUE
KREDIETRUST
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24179/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 9.539.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 1996, les mandats des administrateurs, MM. Serafino Trabaldo-Togna, Jean-Félicien Cattier, Bruno Panigadi, François Steil, Fred Wagner, Massimo Trabaldo-Togna et du commissaire aux comptes, la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A., Luxembourg, ont été renouvelés pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 1997.

Luxembourg, le 8 juillet 1996.

Pour COMPAGNIE DE L'OCCIDENT
POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 34, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24180/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

COMPANIA IBERO-AMERICANA DE INVERSIONES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 24.187.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 25, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1996.

COMPANIA IBERO-AMERICANA
DE INVERSIONES S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(24181/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

EFDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 2, rue Jean Jaurès.
R. C. Luxembourg B 16.784.

Le bilan au 31 janvier 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 1996, vol. 479, fol. 4, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 1996.

Signature.

(24194/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

EFDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 2, rue Jean Jaurès.
R. C. Luxembourg B 16.784.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 38, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1996.

Signature.

(24195/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

COMPTOIR DU SEL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 18.921.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 38, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juillet 1996.

Pour COMPTOIR DU SEL, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(24182/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

COMPTOIR DU SEL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 18.921.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 38, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juillet 1996.

Pour COMPTOIR DU SEL, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(24183/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

DANONE RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 30.185.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 101, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 1996.

Signature.

(24188/282/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

DANONE RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 30.185.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 mars 1996

L'assemblée reconduit les mandats des administrateurs, MM. Jean-Claude Horen, Jean-Pierre Saby et Claude Weber pour une durée d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1997 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 1996.

L'assemblée reconduit le mandat de PRICE WATERHOUSE comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 1997 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 1996.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1996, vol. 480, fol. 101, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24189/282/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

ELTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, rue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 13.976.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour la société
Signature

Un mandataire

(24196/263/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

DEMEURES S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 26, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 28.205.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 481, fol. 22, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1996.

L. Sunnen.

(24190/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

ECO-CONSEIL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 24, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1996.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(24193/518/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

ENERGIE & ENVIRONNEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 37.090.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 38, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 1996.

Pour ENERGIE & ENVIRONNEMENT S.A.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(24197/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

ENERGIE & ENVIRONNEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 37.090.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 38, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 1996.

Pour ENERGIE & ENVIRONNEMENT S.A.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(24198/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

ENTREPRISE ROMAIN GLODEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

La S.à r.l. ROMAIN GLODEN est toujours domiciliée officiellement à l'adresse: L-5445 Schengen, 20, route du Vin. Cette société n'y a plus aucune activité de quelque nature que ce soit. En conséquence, le siège social de cette société ne se trouve plus à L-5445 Schengen, 20, route du Vin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 13, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24199/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

FALBALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 47.528.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 481, fol. 18, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société FALBALA S.A.

BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG

Signature

(24213/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

DML HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 36.021.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 1996

MM. Carlos Wybo, Norbert Schmitz et Jean Bintner sont nommés administrateurs en remplacement de MM. Hans de Graaf et Wouter H. Muller et de Madame Juliette Lorang, démissionnaires. Monsieur Eric Herremans est nommé comme commissaire aux comptes en remplacement de MEESPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A., démissionnaire. Le siège social de la société est transféré au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la société DML HOLDING S.A.
BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 481, fol. 18, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24191/005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

DRAGOMAR S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.275.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 5 mars 1996, la décision des administrateurs du 28 décembre 1995 de coopter Monsieur Bruno Melchiorri au conseil d'administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1999.

Luxembourg, le 8 juillet 1996.

Pour DRAGOMAR S.A.H.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 34, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24192/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

CPF RESEARCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 35.224.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 38, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(24185/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

**CPF RESEARCH S.A., Société Anonyme,
(previously called NFD RESEARCH S.A.).**

Registered office: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
T. R. Luxembourg B 35.224.

*Extract of the minutes of the annual general meeting of the shareholders of the company held on 28th March, 1996
at the registered office*

The meeting reelected the actual Directors for a new statutory period of six years. The Directors are:

- Mr Stefan Schepers, Company Director, residing in Aachen, Germany;
- Mr Robert Eichhorn, Company Director, residing in Rotterdam, The Netherlands;
- Mr Graham J. Wilson, Barrister, residing in Luxembourg.

The meeting reelected GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg, as Auditor of the Company for a new statutory period of six years.

Translation into French – Traduction en français:**CPF RESEARCH S.A., Société Anonyme,
(anc. NFD RESEARCH S.A.).**

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 35.224.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société,
qui s'est tenue en date du 28 mars 1996 au siège social*

L'assemblée renomme les administrateurs actuels pour une nouvelle période statutaire de six ans. Les administrateurs sont:

- M. Stefan Schepers, administrateur de sociétés, demeurant à Aachen (Allemagne);
- M. Robert Eichhorn, administrateur de sociétés, demeurant à Rotterdam (Pays-Bas);
- M. Graham J. Wilson, Barrister, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée renomme GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg, au poste de commissaire aux comptes de la société pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Certified true extract –
Extrait certifié conforme
Signatures

Directors – Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 38, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24186/520/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

ETOILE ACTIONS ALLEMANDES.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 25.265.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 25, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour ETOILE ACTIONS ALLEMANDES
KREDIETRUST

Signature Signature

(24203/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

ESTALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.117.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1996, vol. 481, fol. 3, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Signature.

(24200/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

ESTALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.117.

Extrait des résolutions du conseil d'administration qui s'est tenu le 12 juin 1996

Au conseil d'administration de ESTALUX S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Knut Uno Törnqvist de sa fonction d'administrateur de la Société.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est à présent composé comme suit:

- Monsieur Markus Stieger, président;
- Monsieur Hans Olof Lundin, administrateur-délégué;
- Monsieur Anders J. Palm;
- Monsieur Joakim Flodin.

Luxembourg, le 12 juin 1996.

A. Slinger
CITCO (LUXEMBOURG) S.A.
Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1996, vol. 481, fol. 3, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24201/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

ESTALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.117.

Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 20 juin 1996

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de ESTALUX S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 1995;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, et de reporter la perte de l'exercice;
- d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire aux comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1995;

– de nommer administrateurs pour un terme d'un an, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 1996:

- * Monsieur Markus Stieger, président;
- * Monsieur Hans Olof Lundin, administrateur-délégué;
- * Monsieur Anders J. Palm;
- * Monsieur Joakim Flodin;

– de nommer commissaire aux comptes pour un terme d'un an, son mandat prenant fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 1996:

- * LUXEMBOURG ADMINISTRATIVE SERVICES LIMITED;

– de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 20 juin 1996.

A. Slinger
Présidente de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1996, vol. 481, fol. 3, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24202/710/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

ETOILE INTEROBLIGATIONS.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 23.764.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 25, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour ETOILE INTEROBLIGATIONS

A. Schmit
Fondé de pouvoir

(24204/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

ETS LION ET CIE, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 9.886.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

- 1.- Madame Hélène Becher, sans état, veuve de Monsieur Alain Lion, demeurant à Jérusalem-Israël,
 - 2.- Monsieur Joël Lion, diplomate, demeurant à Jérusalem-Israël,
 - 3.- Madame Judith Lion, traductrice, épouse de Monsieur Philippe Schwed, demeurant à Jérusalem-Israël,
- tous ici représentés par Monsieur Paul May, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées à Jérusalem, le 2 juin 1996.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquel comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

– Que la société en commandite simple ETS LION ET CIE, S.e.c.s. a été constituée sous la dénomination de ETS PIERRE KAHN ET CIE, S.e.c.s. pouvant utiliser l'enseigne commerciale GRANDS MAGASINS THOMA, avec siège social à Esch-sur-Alzette (R. C. Luxembourg B 9.886), par acte sous seing privé en date du 30 septembre 1971, publié au Mémorial C, n° 11 du 26 janvier 1972, et dont les statuts ont été modifiés par actes sous seing privé en date du 27 juin 1974, publié au Mémorial C, n° 181 du 11 septembre 1974, en date du 30 décembre 1982, publié au Mémorial C, n° 65 du 14 mars 1983 et en date du 3 janvier 1989, publié au Mémorial C, n° 141 du 30 avril 1990, par acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 février 1993, publié au Mémorial C, n° 260 du 2 juin 1993, et en date du 24 mars 1995, publié au Mémorial C, n° 345 du 27 juillet 1995.

– Que le capital social de la société est fixé à trois millions de francs (3.000.000,- frs), représenté par trois mille (3.000) parts sociales de mille francs (1.000,- frs) chacune, entièrement souscrites et libérées.

– Que les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

Madame Judith Lion, traductrice, épouse de Monsieur Philippe Schwed, demeurant à Jérusalem-Israël.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

Décharge pleine et entière est accordée à la gérante, associée commanditée de la société, pour l'exécution de son mandat.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de vingt-cinq mille francs, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. May, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} juillet 1996, vol. 498, fol. 37, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 juillet 1996.

J. Seckler.

(24205/231/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

EUROCHEM REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 28.434.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1996, vol. 481, fol. 7, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1996.

Signature.

(24206/282/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

EUROCHEM REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 28.434.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 1996

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, MM. Jean Leroy, Willy Marlier et Joël Winkin, pour une durée de 3 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1999 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 1998.

L'assemblée nomme la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, représentée par Monsieur Maurice Lam et TINNEMANS, POURBAIX, VAES & Co, représentée par Monsieur Michel C. Vaes, et Monsieur Jean-Louis Prignon, comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 1997 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 1996.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1996, vol. 481, fol. 7, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24207/282/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

EUROPROFIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4009 Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 36.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 35, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 juillet 1996.

(24212/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

FIDUTRUST CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 30.102.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 30, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Signature.

(24214/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

EUROCONTINENTAL VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 26.820.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour EUROCONTINENTAL VENTURES S.A.
KREDIETRUST

Signature Signature

(24208/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 1996.

EUROCONTINENTAL VENTURES S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
T. R. Luxembourg B 26.820.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of June 21st, 1996

– KPMG AUDIT, LUXEMBOURG, be re-elected as Statutory Auditor for a new statutory term of one year until the Annual General Meeting of 1997.

Certified true copy
On behalf of EUROCONTINENTAL VENTURES S.A.
KREDIETRUST

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 26, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24209/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

EUROHOLDING FASHION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.772.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 25, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour EUROHOLDING FASHION S.A.
KREDIETRUST

Signature Signature

(24210/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 1996.

EUROHOLDING FASHION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.772.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 11 avril 1996

– La démission de Madame Nadia Caldarelli, pour des raisons personnelles, de son mandat d'administrateur, est acceptée.

– Madame Elena Rossi-Dermitzel, économiste, CH-Cureglia, est nommée nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 1998.

Luxembourg, le 11 avril 1996.

Certifié sincère et conforme
EUROHOLDING FASHION S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24211/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

KUHN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Macadam.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 11, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN.

(24270/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

FIDUCIAIRE STEICHEN, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.844.

Il résulte d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juillet 1996 de la société anonyme FIDUCIAIRE STEICHEN:

- que la démission de Monsieur Alain Steichen en sa qualité d'administrateur au 1^{er} juillet 1996 à minuit a été acceptée;
- que décharge pleine et entière lui a été accordée;
- que Monsieur Philippe Duren, demeurant à Schuttrange, a été admis au conseil d'administration avec effet au 1^{er} juillet 1996;
- qu'à la suite de la démission et de la nomination successive, le conseil d'administration est composé désormais comme suit:
 - Monsieur Philippe Duren, administrateur-délégué;
 - Monsieur Pierre Krier, administrateur-délégué;
 - Monsieur Jean-Robert Lentz, administrateur-délégué;
 - Monsieur Roland Mertens, administrateur-délégué;
 - Monsieur Ian Whitecourt, administrateur-délégué.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 1996.

Ian Whitecourt.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 36, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24215/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

FINANCIERE DE DIEKIRCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.904.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 11 juin 1996

- La démission de Monsieur André Leveque est acceptée.
- Le mandat d'administrateur de Monsieur Robert Gomree et Monsieur Paul-Marc Delhougne et le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Stephan Van den Wildenberg sont renouvelés pour une durée statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.
- Le mandat de commissaire aux comptes de FIN-CONTROLE S.A. est renouvelé pour une période statutaire de 6 ans. Il viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Pour extrait sincère et conforme
FINANCIERE DE DIEKIRCH
S. Van den Wildenberg
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 29, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24216/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

FIRST NIS REGIONAL FUND S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 48.072.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the fifth of July.
Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

There appeared:

Marina Jacquemin, licenciée en droit, residing in Chenois (B),
acting by virtue of a board resolution,

which resolution shall be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party requested the notary to state that:

I. FIRST NIS REGIONAL FUND, with its registered office in Luxembourg was organized under the denomination of FIRST CIS FRONTIER FUND by virtue of a deed of the undersigned notary of the 24th of June 1994, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of the 12th of August 1994, number 302.

The articles of incorporation were amended for the last time by virtue of a deed of the undersigned notary of the 11th of November 1994, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of the 28th of December 1994, number 546.

II. The subscribed capital of the Corporation was fixed at sixty-four thousand United States Dollars (64,000.- USD), divided into eight thousand (8,000) shares of eight United States Dollars (8.- USD) each.

The board of directors was authorized to increase the corporate capital up to four hundred million United States Dollars (400,000,000.- USD).

III. By resolution of the board of directors enclosed herewith, the board resolved the allotment of sixteen million (16,000,000) shares, comprising the eight thousand (8,000) shares initially issued, as confirmed by the proxy given to the

appearing person. As a result of the foregoing, the eight thousand (8,000) shares initially issued and paid up to 25 % have now been fully paid in in an amount of eight United States Dollars (8.- USD) per share plus payment of an issue premium of two United States dollars (2.- USD) per share. In addition, fifteen million nine hundred and ninety-two thousand (15,992,000) new shares with a par value of eight United States Dollars (8.- USD) per share were issued and such shares are fully paid in cash plus an issue premium of two United States Dollars (2.- USD) per share so that the amount of one hundred twenty-seven million nine hundred and thirty-six thousand United States Dollars (127,936,000.- USD) representing the par value and thirty-two million United States Dollars (32,000,000.- USD), representing the issue premium had been made available to the Corporation a proof of which was given to the undersigned notary.

IV. After this increase of capital, the second paragraph of article five of the articles of incorporation now reads as follows:

«**Art. 5. Second paragraph.** The Corporation has an issued capital of one hundred and twenty-eight million United States Dollars (128,000,000.- USD), consisting of sixteen million (16,000,000) shares of a par value of eight United States Dollars (8.- USD) per share. All shares have been fully paid in and, in addition, there has been paid on each share a share premium of two United States dollars (2.- USD).»

Declaration

The undersigned notary states that in accordance with article 32-1 of the law on trading companies, as amended, the conditions set forth in article 26 have been observed.

For the purpose of registration the application of article 106 of the law of March 30th, 1988, on investment funds is requested.

Evaluation of the increase of capital and the issue premium

The increase of the share capital is evaluated at four thousand and six million nine hundred fifty-five thousand five hundred and twenty Luxembourg francs (4,006,955,520.- LUF),

and the increase of the issue premium is evaluated at one thousand and two million two hundred and forty thousand Luxembourg francs (1,002,240,000.- LUF).

Expenses

The amount of the costs, expenditures, remunerations, expenses, in any form whatever, which the company incurs or for which it is liable by reasons of this increase of capital amounts to two hundred and forty thousand Luxembourg francs (240,000.- LUF).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le cinq juillet.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Maître Marina Jacquemin, licenciée en droit, demeurant à Chenois (B), agissant en vertu d'une résolution du conseil d'administration,

laquelle résolution restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. FIRST NIS REGIONAL FUND, ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée sous la dénomination de FIRST CIS FRONTIER FUND suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 302 du 12 août 1994.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 28 décembre 1994, numéro 546.

II. Le capital souscrit de la société est de soixante-quatre mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (64.000.- USD), représenté par huit mille (8.000) actions de huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (8.- USD) chacune.

Lors de la constitution de la société, le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital jusqu'au montant de quatre cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (400.000.000.- USD).

III. Par résolution du conseil d'administration annexée au présent acte, le conseil a décidé d'attribuer seize millions (16.000.000) d'actions comprenant les huit mille (8.000) actions émises initialement, ainsi que confirmé par la procuration donnée au comparant. En conséquence de ce qui précède les huit mille (8.000) actions émises initialement qui avaient été libérées à concurrence de 25 % ont été libérées maintenant intégralement à concurrence de huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (8.- USD) par action ensemble avec une prime d'émission de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (2.- USD) par action. En outre, quinze millions neuf cent quatre-vingt-douze mille (15.992.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (8.- USD) par action ont été émises et ces actions ont été entièrement libérées en espèces ensemble avec une prime d'émission de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (2.- USD) par action, de sorte que le montant de cent vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (127.984.000.- USD) représentant la valeur nominale et trente-deux millions de

dollars des Etats-Unis d'Amérique (32.000.000,- USD) représentant la prime d'émission ont été mis à la disposition de la société, preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

IV. Suite à cette augmentation de capital qui précède, le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Deuxième alinéa.** La Société a un capital souscrit de cent vingt-huit millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (128.000.000,- USD), représenté par seize millions (16.000.000) actions d'une valeur nominale de huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (8,- USD) par action. Toutes les actions ont été entièrement libérées, en outre une prime d'émission par action de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (2,- USD) a été payée.»

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Pour les besoins de l'enregistrement, la société demande l'application de l'article 106 de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placements collectifs.

Evaluation de l'augmentation du capital et de la prime d'émission

L'augmentation du capital qui précède est évaluée à quatre milliards six millions neuf cent cinquante-cinq mille cinq cent vingt francs luxembourgeois (4.006.955.520,- LUF),

et l'augmentation de la prime d'émission est évaluée à un milliard deux millions deux cent quarante mille francs luxembourgeois (1.002.240.000,- LUF).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cet acte s'élève à environ deux cent quarante mille francs luxembourgeois (240.000,- LUF).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Jacquemin, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 5 juillet 1996, vol. 399, fol. 63, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 juillet 1996.

E. Schroeder.

(24218/228/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

FIRST NIS REGIONAL FUND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 48.072.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 juillet 1996.

E. Schroeder.

(24219/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

FONIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 34.523.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 12 décembre 1995

– Madame Françoise Simon, employée privée, Eischen, est nommée nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Marc Mommaerts. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

– Le mandat d'administrateur de MM. Jacques-Emmanuel Lebas et François Mesenburg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

– Le mandat du commissaire aux comptes de la société FIN-CONTROLE S.A. est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme

FONIK S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 26, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24220/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

FIORE S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.190.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 5 février 1996

- La démission de Monsieur Marc Mommaerts de son mandat d'administrateur est acceptée.
- Est nommée nouvel administrateur en son remplacement, Madame Françoise Simon, employée privée, Eischen. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 1999.

Certifié sincère et conforme
FIORE S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 26, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24217/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

FRINTOIL S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.930.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 25, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1996.

FRINTOIL S.A.
Société Anonyme

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(24221/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

FUGA S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.339.

Le bilan au 30 avril 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 25, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1996.

FUGA S.A.
Société Anonyme

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(24224/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

GENERAL MEDICAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 25.536.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 25, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1996.

GENERAL MEDICAL S.A.

A. Renard H. Hansen
Administrateur Administrateur

(24229/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

GAVIOTA RE S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.610.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1996, vol. 481, fol. 8, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1996.

Signature.

(24225/282/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

GAVIOTA RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.610.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 1996

L'assemblée nomme comme administrateurs, Messieurs Carmelo de las Morenas Lòpez, Ramon Alvarez-Pedrosa Sanchez, Juan Bautista Bachiller Araque, Carlos Diego Marin et Claude Weber pour une durée d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1997 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 1996.

L'assemblée nomme ARTHUR ANDERSEN & CO comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 1997 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 1996.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1996, vol. 481, fol. 8, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24226/282/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

F & S INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.811.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 25, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1996.

F & S INTERNATIONAL S.A.
H. Hansen F. Stamet
Administrateur Administrateur

(24222/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

F & S INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.811.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 5 février 1996

– La cooptation de Monsieur Hubert Hansen, licencié en droit, Mersch, en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Marcel Urbing, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

– La démission de Monsieur Marc Mommaerts de son mandat d'administrateur est acceptée.

– Est nommé nouvel administrateur en son remplacement, Monsieur Alain Renard, employé privé, Olm. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme
F & S INTERNATIONAL S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24223/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

**LARENEGINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. IMMOBILIENINVEST HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 42.862.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 1996

1. Monsieur Serge Thill, consultant, demeurant à Sanem, est nommé nouvel administrateur en remplacement de Madame Nicole Rischard. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de 1999.

Certifié sincère et conforme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 1996, vol. 480, fol. 93, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24273/696/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

GEFINOR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 21.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet, vol. 481, fol. 37, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1996.

(24227/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

GEFINOR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 21.067.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires
qui s'est tenue le 22 mars 1996 à 11.30 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, de nommer:

- Dr Edward Armaly, c/o GEFINOR UK, Gefinor House, 18B, Charles Street, London W1X 7HD;
- Dr Walid Hrayssi, c/o GEFINOR FRANCE S.A., 4, avenue Hoche, F-75008 Paris;
- M. Mohamed Ousseimi, 39, Chemin des Princes, CH-1253 Vandoeuvres,

comme nouveaux administrateurs pour une période venant à échéance à l'assemblée générale statutaire de l'an 1997.

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale statutaire de l'an 1997.

Pour copie conforme

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 37, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24228/009/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

GESTALIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.257.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 25, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1996.

GESTALIM S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(24230/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

G + H MONTAGE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1254 Luxembourg, 2, rue Marguerite de Brabant.
R. C. Luxembourg B 17.194.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 38, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 1996.

Pour G + H MONTAGE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(24231/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

HOTLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.118.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1996, vol. 481, fol. 3, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Signature.

(24235/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

HOTLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.118.

Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 20 juin 1996

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de HOTLUX S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 1995;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, et de reporter la perte de l'exercice;
- d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire aux comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1995;
- de nommer administrateurs pour un terme d'un an, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 1996:
 - * Monsieur Markus Stieger, président;
 - * Monsieur Hans Olof Lundin, administrateur-délégué;
 - * Monsieur Anders J. Palm;
 - * Monsieur Joakim Flodin;
- de nommer commissaire aux comptes pour un terme d'un an, son mandat prenant fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 1996:
 - * LUXEMBOURG ADMINISTRATIVE SERVICES LIMITED;
- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 20 juin 1996.

A. Slinger
Présidente de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1996, vol. 481, fol. 3, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24236/710/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

HOTLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.118.

Extrait des résolutions du conseil d'administration qui s'est tenu le 12 juin 1996

Au conseil d'administration de HOTLUX S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Knut Uno Törnqvist de sa fonction d'administrateur de la Société.
- En conséquence, le conseil d'administration de la Société est à présent composé comme suit:
- Monsieur Markus Stieger, président;
 - Monsieur Hans Olof Lundin, administrateur-délégué;
 - Monsieur Anders J. Palm;
 - Monsieur Joakim Flodin.

Luxembourg, le 12 juin 1996.

A. Slinger
CITCO (LUXEMBOURG) S.A.
Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1996, vol. 481, fol. 3, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24237/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

GLOBAL TECHNICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.462.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 1^{er} décembre 1995

- Madame Françoise Simon, employée privée, Eschen, est nommée nouvel administrateur en remplacement de Monsieur François-Marc Lanners. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.
- Le mandat d'administrateur de MM. Carlo Schlessler et Jean-Paul Reiland est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.
- Le mandat du commissaire aux comptes de la société FIN-CONTROLE S.A. est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme
GLOBAL TECHNICS S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24233/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

GINOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 23.655.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 481, fol. 18, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société GINOR HOLDING S.A.
BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG

Signature

(24232/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

HOTEL SERVICES S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 34.520.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 13, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1996.

HOTEL SERVICES S.A. (en liquidation)

Le liquidateur

M. Lamesch

(24234/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

IGOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 46.802.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 481, fol. 18, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société IGOR S.A.

BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG

Signature

(24238/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

IMMOBILIERE NEVADA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 16, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 48.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 30, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1996.

(24245/674/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

IMMOBILIERE NEVADA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 16, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 48.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 30, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1996.

(24246/674/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

LUX-TIMING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 67, Grand-rue.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 11, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1996.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN.

(24283/502/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

IMMOBILIERE MAISON BLANCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1726 Luxembourg, 15, rue Pierre Hentges.
R. C. Luxembourg B 34.463.

Le bilan au 31 décembre 1990, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 31, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juillet 1996.

IMMOBILIERE MAISON BLANCHE S.A.
Signature

(24240/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

IMMOBILIERE MAISON BLANCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1726 Luxembourg, 15, rue Pierre Hentges.
R. C. Luxembourg B 34.463.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 31, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juillet 1996.

IMMOBILIERE MAISON BLANCHE S.A.
Signature

(24241/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

IMMOBILIERE MAISON BLANCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1726 Luxembourg, 15, rue Pierre Hentges.
R. C. Luxembourg B 34.463.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 31, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juillet 1996.

IMMOBILIERE MAISON BLANCHE S.A.
Signature

(24242/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

IMMOBILIERE MAISON BLANCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1726 Luxembourg, 15, rue Pierre Hentges.
R. C. Luxembourg B 34.463.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 31, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juillet 1996.

IMMOBILIERE MAISON BLANCHE S.A.
Signature

(24243/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

IMMOBILIERE MAISON BLANCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1726 Luxembourg, 15, rue Pierre Hentges.
R. C. Luxembourg B 34.463.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 31, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juillet 1996.

IMMOBILIERE MAISON BLANCHE S.A.
Signature

(24244/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

IMECOLUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 50.188.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 1996, vol. 481, fol. 30, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Signature.

(24239/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

INDOSUEZ HIGH YIELD BOND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 43.962.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 481, fol. 28, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 1996.

(24247/005/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

INDOSUEZ HIGH YIELD BOND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 43.962.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} avril 1996

En date du 1^{er} avril 1996, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires a décidé:

- de ratifier le paiement du dividende de USD 4,5 payé en date du 11 août 1995;
- de ratifier le paiement du dividende de USD 5,25 payé en date du 1^{er} mars 1996;
- de reporter le résultat de l'exercice 1995;
- de réélire MM. Jean-Claude Gruffat, Philippe Brault, Claude Pomper, Michel Potsios, Bernard Simon-Barboux, Edmond D. Villani et Patrick Zurstrassen en qualité d'administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en 1997;
- de réélire COOPERS & LYBRAND S.C., Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises pour un mandat d'un an, prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en 1997.

Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1996, vol. 481, fol. 18, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24248/005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

INDY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.158.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 25, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1996.

INDY S.A.

A. Renard M. Mommaerts
Administrateur Administrateur

(24249/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

INTERMEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 15.783.

Le bilan au 30 juin 1991, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet, vol. 481, fol. 18, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société INTERMEDIA S.A.

BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG

Signature

(24252/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

INTERMEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 15.783.

Le bilan au 30 juin 1992, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet, vol. 481, fol. 18, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société INTERMEDIA S.A.

BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG

Signature

(24253/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

INTERMEDIA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 15.783.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 octobre 1993

Monsieur Norbert Werner est nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Marcel Hilbert, démissionnaire.

Le bilan au 30 juin 1993, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet, vol. 481, fol. 18, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société INTERMEDIA S.A.
BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG
Signature

(24254/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

INTERMEDIA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 15.783.

Le bilan au 30 juin 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet, vol. 481, fol. 18, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société INTERMEDIA S.A.
BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG
Signature

(24255/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

INFIPA, INSTITUTE FOR FINANCING AND PARTICIPATION HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 10.105.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 19 septembre 1995

Le mandat d'administrateur de MM. Carlo Schlessler et Jean-Paul Reiland est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
INFIPA
INSTITUTE FOR FINANCING AND
PARTICIPATION HOLDING S.A.
Société Anonyme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 26, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24250/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

INSTITUTE OF MARKETING INTERNATIONAL (FINLAND) S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 35, rue Glesener.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 juin 1996, enregistré à Grevenmacher, le 21 juin 1996, vol. 498, fol. 33, case 11:

I.- Que par acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 12 septembre 1990, publié au Mémorial C, n° 93 du 28 février 1991, il a été constitué une société anonyme sous la dénomination de INSTITUTE OF MARKETING INTERNATIONAL (FINLAND) S.A., avec siège social à Luxembourg, avec un capital social de cinq cent mille Mark finlandais (500.000,- FIM), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille Mark finlandais (1.000,- FIM) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'à la suite de la réunion de toutes les actions de la société dans une seule main, celle-ci se trouve dissoute suivant décision de l'actionnaire unique.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société à Luxembourg, 35, rue Glesener.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 juillet 1996.

J. Seckler.

(24251/231/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

**IRIDYS S.A., Société Anonyme,
(anc. BIO-PARTICIPATIONS HOLDING).**

Siège social: Esch-sur-Alzett, 17, rue Clair-Chêne.
R. C. Luxembourg B 30.663.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1996, vol. 481, fol. 7, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour IRIDYS S.A.
(anc. BIO-PARTICIPATIONS HOLDING)
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(24256/696/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

ISIDOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.012.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 25, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juillet 1996.

ISIDOR INTERNATIONAL S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(24257/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

ITALYLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 48.046.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet, vol. 481, fol. 18, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Confirmation du mandat pour les administrateurs et pour le commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société ITALYLUX S.A.
Signature

(24258/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

KALAFIN HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
H. R. Luxemburg B 48.516.

Im Jahre eintausendneunhundertsechszundneunzig, am dreissigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft KALAFIN HOLDING S.A., mit Sitz in Luxemburg, H. R. Nummer B 48.516, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond Schroeder, mit Amtswohnsitz in Mersch, am 19. August 1994.

Die Satzung der Gesellschaft wurde im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nr. 497 vom 2. Dezember 1994 veröffentlicht.

Die Versammlung beginnt um neun Uhr unter dem Vorsitz von Fräulein Kristel Segers, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in Luxemburg.

Dieselbe ernennt zum Schriftführer Herrn Raymond Thill, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Christophe Davezac, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg.

Sodann stellt die Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Bureau der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die zweitausend Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Luxemburger Franken, welche das gesamte Stammkapital von zwei Millionen Luxemburger Franken darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit rechtskräftig zusammengestellt ist und demzufolge über alle in der Tagesordnung aufgeführten Punkte beraten kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre bereit waren, sich ohne vorherige Einberufung zu versammeln.

Die vorgenannte Anwesenheitsliste, welche die Unterschriften der anwesenden oder vertretenen Aktionäre trägt, wird gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleiben, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

Tagesordnung:

- 1) Umwandlung des Gesellschaftszweckes vom dem einer Holdinggesellschaft in den einer Société de Participations Financières (SOPARFI) rückwirkend zum 1. Januar 1996.
- 2) Anfolgende Abänderung von Artikel 2 und 11 der Satzung.
- 3) Abänderung des letzten Paragraphen des Artikels 4 der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:
«Die Gesellschaft wird durch die Einzelunterschrift eines jeden Verwaltungsratsmitgliedes verpflichtet.»

Die Ausführungen der Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftszweck von dem einer Holdinggesellschaft in den einer Société de Participations Financières (SOPARFI) umzuwandeln rückwirkend zum 1. Januar 1996.

Infolgedessen werden Artikel 2 und 11 der Satzung in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

«Art. 2. – Geschäftszweck

Zweck der Gesellschaft sind alle irgendwelche industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen, welche direkt oder indirekt mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung, unter welcher Form auch immer, von irgendwelchen Unternehmen und Gesellschaften, unter welcher Form auch immer sie tätig sind, verbunden sind, als auch die Verwaltung und Verwertung, sei es permanent oder vorübergehend, des somit zweckmässigen geschaffenen Wertpapierbestands.

Die Gesellschaft kann namentlich sich mit allen Mitteln an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften mit einem identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck beteiligen oder weche ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder nützlich sind.»

«Art. 11. – Schlussbestimmung

Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den letzten Paragraphen von Artikel 4 der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Die Gesellschaft wird durch die Einzelunterschrift eines jeden Verwaltungsratsmitgliedes verpflichtet.»

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft auf Grund der gegenwärtigen Urkunde anfallen, belaufen sich auf zirka dreisigtausend Franken (30.000,-).

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärte die Vorsitzende die Versammlung um neun Uhr dreissig für geschlossen. Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. Segers, R. Thill, C. Davezac, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1996, vol. 91S, fol. 43, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 1996.

A. Schwachtgen.

(24261/230/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

KALAFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 48.516.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 30 mai 1996 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1996.

A. Schwachtgen.

(24262/230/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

KSB FINANZ AG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 9.241.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1996, vol. 481, fol. 8, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1996.

Signature.

(24268/282/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

KSB FINANZ AG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 9.241.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 1996

L'assemblée nomme comme administrateurs, en remplacement du Dr vom Berge, le Dr Wolfgang Schmitt, demeurant à Bad Dürkheim, qui finira le mandat du Dr vom Berge.

L'assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant, BDO BINDER (LUXEMBOURG), S.à r.l., 17, rue des Pommiers, L-2343 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1996, vol. 481, fol. 8, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24269/282/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

JAPAN PACIFIC FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 8.340.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 25, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour JAPAN PACIFIC FUND

J.-P. Thomas

Directeur général

(24259/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

JAPAN PACIFIC FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 8.340.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administrato du 2 mai 1996

M. Masashi Kaneko, Deputy President de NIKKO SECURITIES, Tokyo, est coopté administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 1996 en remplacement de M. Yuji Shirakawa, démissionnaire.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 19 juin 1996

– Il est prélevé sur le profit net de JPY 938.779.798,- la somme nécessaire au versement d'un dividende de JPY 50,- par action, qui est déclaré payable à partir du 16 juillet 1996 aux actionnaires nominatifs enregistrés le 16 juillet 1996 et aux détenteurs de titres au porteur contre remise du coupon n° 26. La date ex-dividende est celle du 16 juillet 1996.

– La cooptation du 2 mai 1996 de M. Masashi Kaneko comme administrateur en remplacement de M. Yuji Shirakawa est ratifiée.

– Le mandat d'administrateur de MM. Claude Villeroy de Galhau, René Ehrmann et Masashi Kaneko est reconduit pour un nouveau terme de trois ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 1999; le mandat d'administrateur de la MUTUELLE D'ASSURANCES DU CORPS SANITAIRE FRANÇAIS n'est pas renouvelé.

– Sidney Emery, Chef du Bureau de Représentation de la COMPAGNIE FINANCIERE DE CIC et de l'UNION EUROPEENNE à Toyko, est nommé administrateur pour un terme de trois ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 1999.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour JAPAN PACIFIC FUND

J.-P. Thomas

Directeur Général

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24260/526/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

LITOPRINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 41.107.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1996, vol. 481, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1996.

LITOPRINT S.A.

A. Renard M. Mommaerts

Administrateur Administrateur

(24279/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

BIJOUTERIE-HORLOGERIE HOFFMANN – GREVENMACHER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, coin Grand-rue et route de Thionville.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le deux juillet.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée HOFFMANN GUSTY, S.à r.l., avec siège social à L-6730 Grevenmacher, coin Grand-rue et route de Thionville; ici représentée par Monsieur Gusty Hoffmann, demeurant à Grevenmacher, rue de Wecker, et Madame Juliette Schmit, épouse Gusty Hoffmann;

2.- Monsieur Tom Hoffmann, demeurant à L-6730 Grand-rue, 1.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BIJOUTERIE-HORLOGERIE HOFFMANN – GREVENMACHER S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Grevenmacher.

Au cas où des événements extraordinaires, d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une bijouterie-horlogerie, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs (1.000,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les actions sont et doivent rester nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Toute transmission ou cession d'actions à un tiers non actionnaire, volontaire ou forcée, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit, alors même qu'elle ne porterait que sur la nue-propriété, ne peut être réalisée qu'avec l'agrément préalable du conseil d'administration.

Lorsque l'agrément du conseil d'administration est requis, la demande d'agrément indiquera les nom, prénom, adresse du cessionnaire, le nombre d'actions dont la cession est envisagée et le prix offert.

Dans les soixante (60) jours à compter de la réception par la société de la demande d'agrément, le président du conseil d'administration est tenu de réunir le conseil pour lui soumettre la demande d'agrément. La décision du conseil d'administration doit être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les dix (10) jours de sa date.

En cas de refus d'agrément, le cédant dispose d'un délai de dix (10) jours à compter de la réception de la notification du refus pour notifier à la société s'il renonce ou non à son projet de cession.

Dans le cas où le cédant ne renonce pas à son projet de cession, le conseil d'administration est tenu, dans le délai de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la notification de la non-renonciation, de présenter un acquéreur potentiel des actions. Cet acquéreur peut être la société elle-même.

Cette acquisition a lieu à un prix qui, à défaut d'accord entre les parties, est déterminé par deux arbitres respectivement choisis par le conseil d'administration et par le cédant, étant entendu qu'en cas de désaccord, ces arbitres s'adjoindront un troisième arbitre pour les départager. En cas de refus de l'une des parties de désigner son arbitre dans

le mois de la sommation qui lui aurait été faite à cet effet par lettre recommandée par l'autre partie, comme dans le cas où les deux arbitres ne pourront s'entendre sur le choix d'un tiers arbitre, il sera procédé comme prévu au Code de procédure civile.

En cas de recours à une sentence arbitrale, le conseil d'administration jouira d'un nouveau délai de deux mois courant à partir du jour de la sentence arbitrale, pour présenter un autre acquéreur, au prix fixé par cette sentence, si ce prix n'était pas accepté par le premier acquéreur présentée.

Si, à l'expiration d'un délai de six mois à compter de la notification du refus d'agrément au cédant, le rachat des actions n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné. Toutefois, ce délai peut être prolongé par une ordonnance de référé du président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg à la demande de la société, l'actionnaire cédant et le cessionnaire mentionné dans la demande d'agrément étant dûment appelés.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateur-délégué.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut pas excéder six ans.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de mai à 10.00 heures du matin et pour la première fois en 1997.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finira le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1996.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points ont spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

– La société à responsabilité limitée HOFFMANN GUSTY, S.à r.l., prédite	125 actions
– Tom Hoffmann	1.125 actions
Total:	1.250 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante mille francs (60.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
 - Monsieur Tom Hoffmann, prêtre;
 - Monsieur Gusty Hoffmann, bijoutier, demeurant à Grevenmacher;
 - Madame Juliette Hoffmann-Schmit, épouse Hoffmann Gusty, joaillière, demeurant à Grevenmacher.
 Est nommé administrateur-délégué, Tom Hoffmann, prêtre.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société LUX-FIDUCIAIRE S.C., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
- 4.- Le siège social de la société est établi à L-6730 Grevenmacher, coin Grand-rue et route de Thionville.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Hoffmann, G. Hoffmann, J. Schmit, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 juillet 1996, vol. 823, fol. 47, case 3. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 10 juillet 1996.

C. Doerner.

(24414/209/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 1996.

BIJOUTERIE-HORLOGERIE HOFFMANN – LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le deux juillet.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée HOFFMANN GUSTY, S.à r.l., avec siège social à L-6730 Grevenmacher, coin Grand-rue et route de Thionville; ici représentée par Monsieur Gusty Hoffmann, demeurant à Grevenmacher, rue de Wecker, et Madame Juliette Schmit, épouse Gusty Hoffmann;

2.- Mademoiselle Maryse Hoffmann, demeurant à Grevenmacher, 3, route de Trèves.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BIJOUTERIE-HORLOGERIE HOFFMANN – LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires, d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une bijouterie-horlogerie, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs (1.000,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les actions sont et doivent rester nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Toute transmission ou cession d'actions à un tiers non actionnaire, volontaire ou forcée, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit, alors même qu'elle ne porterait que sur la nue-propriété, ne peut être réalisée qu'avec l'agrément préalable du conseil d'administration.

Lorsque l'agrément du conseil d'administration est requis, la demande d'agrément indiquera les nom, prénom, adresse du cessionnaire, le nombre d'actions dont la cession est envisagée et le prix offert.

Dans les soixante (60) jours à compter de la réception par la société de la demande d'agrément, le président du conseil d'administration est tenu de réunir le conseil pour lui soumettre la demande d'agrément. La décision du conseil d'administration doit être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les dix (10) jours de sa date.

En cas de refus d'agrément, le cédant dispose d'un délai de dix (10) jours à compter de la réception de la notification du refus pour notifier à la société s'il renonce ou non à son projet de cession.

Dans le cas où le cédant ne renonce pas à son projet de cession, le conseil d'administration est tenu, dans le délai de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la notification de la non-renonciation, de présenter un acquéreur potentiel des actions. Cet acquéreur peut être la société elle-même.

Cette acquisition a lieu à un prix qui, à défaut d'accord entre les parties, est déterminé par deux arbitres respectivement choisis par le conseil d'administration et par le cédant, étant entendu qu'en cas de désaccord, ces arbitres s'adjoindront un troisième arbitre pour les départager. En cas de refus de l'une des parties de désigner son arbitre dans le mois de la sommation qui lui aurait été faite à cet effet par lettre recommandée par l'autre partie, comme dans le cas où les deux arbitres ne pourront s'entendre sur le choix d'un tiers arbitre, il sera procédé comme prévu au Code de procédure civile.

En cas de recours à une sentence arbitrale, le conseil d'administration jouira d'un nouveau délai de deux mois courant à partir du jour de la sentence arbitrale, pour présenter un autre acquéreur, au prix fixé par cette sentence, si ce prix n'était pas accepté par le premier acquéreur présentée.

Si, à l'expiration d'un délai de six mois à compter de la notification du refus d'agrément au cédant, le rachat des actions n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné. Toutefois, ce délai peut être prolongé par une ordonnance de référé du président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg à la demande de la société, l'actionnaire cédant et le cessionnaire mentionné dans la demande d'agrément étant dûment appelés.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateur-délégué.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut pas excéder six ans.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de mai à 10.00 heures du matin et pour la première fois en 1997.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finira le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1996.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra

toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points ont spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

– La société à responsabilité limitée HOFFMANN GUSTY, S.à r.l., prédite	125 actions
– Mademoiselle Maryse Hoffmann	1.125 actions
Total:	1.250 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante mille francs (60.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
 - Mademoiselle Maryse Hoffmann, prédite;
 - Monsieur Gusty Hoffmann, bijoutier, demeurant à Grevenmacher;
 - Madame Juliette Hoffmann-Schmit, épouse Hoffmann Gusty, joaillière, demeurant à Grevenmacher.
 Est nommé administrateur-délégué, Maryse Hoffmann, prédite.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société LUX-FIDUCIAIRE S.C., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
- 4.- Le siège social de la société est établi à L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Hoffmann, G. Hoffmann, J. Schmit, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 juillet 1996, vol. 823, fol. 47, case 3. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 10 juillet 1996.

C. Doerner.

(24415/209/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 1996.

CORVELA S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertsechsunneunzig, am einundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtswohnsitz in Düdelingen, Grossherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1. Herr Dr Friedrich Lautemann, Rechtsanwalt, wohnhaft in Berlin (Deutschland);
2. Frau Liane Corveleyn, Gesellschaftsverwalterin, wohnhaft in Parede (Portugal).

Welche Kompargenten, namens wie sie handeln, den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren:

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung CORVELA S.A.

Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Sitzstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form an luxemburgischen und ausländischen Unternehmen, der Erwerb durch Ankauf, Unterzeichnung oder auf andere Art und Weise sowie die Abtretung durch Verkauf, Tausch oder auf andere Art und Weise von Aktien, Gutscheinen, Obligationen, Wertpapieren und allen anderen Arten von Wertpapieren sowie der Besitz, die Verwaltung, Förderung und Verwertung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann auch in Immobilien investieren.

Die Gesellschaft kann mit oder ohne Zinsen Kredite gewähren oder Anleihen aufnehmen sowie Obligationen ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte tätigen, seien sie beweglicher oder unbeweglicher, finanzieller oder industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck. Sie kann ebenfalls alle unbeweglichen Güter betreffende Geschäfte tätigen, sei es durch Kauf, Verkauf, Ausnützung oder Verwaltung von Immobilien.

Sie kann ihren Zweck direkt oder indirekt erfüllen, sei es in ihrem eigenen Namen oder für Dritte, allein oder in Verbindung mit anderen, bei der Erledigung aller Geschäfte, die zur Erreichung des genannten Zwecks, oder des Zwecks der Gesellschaften, deren Interessen sie vertritt, führen.

Allgemein kann sie jegliche Überwachungs- und Kontrollmassnahmen ausführen, die sie zur Bewerkstelligung und zur Entwicklung ihres Ziels/Zwecks für nötig hält.

Art. 3. Das genehmigte Aktienkapital wird auf eine Million Deutsche Mark (1.000.000,- DEM) festgesetzt, eingeteilt in zehntausend (10.000) Aktien mit einem Nennwert von je hundert Deutsche Mark (100,- DEM).

Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zweiundsechzigtausend Deutsche Mark (62.000,- DEM), eingeteilt in sechshundertzwanzig (620) Aktien mit einem Nennwert von je hundert Deutsche Mark (100,- DEM), die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte und das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist, wie in Artikel 6 dieser Satzung vorgesehen ist.

Des weiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während der Dauer von fünf Jahren, beginnend am Datum der Unterzeichnung der gegenwärtigen Urkunde, das gezeichnete Aktienkapital jederzeit im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können durchgeführt werden durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien, mit oder ohne Emissionsprämie, je nach den Beschlüssen des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat ist im besonderen ermächtigt, neue Aktien auszugeben, ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen. Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäss bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigene Aktien zurückkaufen.

Art. 4. Die Aktien der Gesellschaft lauten auf den Namen oder den Inhaber oder können teilweise unter der einen oder der anderen Form ausgegeben werden, nach Wahl der Aktionäre, jedoch unter Beachtung der gesetzlichen Einschränkungen.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Aktionär pro Aktie an. Im Falle, wo eine Aktie mehrere Besitzer hat, kann die Gesellschaft die Ausübung der aus dieser Aktie hervorgehenden Rechte suspendieren bis zu dem Zeitpunkt, wo eine Person als einziger Eigentümer dieser Aktie gegenüber der Gesellschaft angegeben wurde.

Art. 5. Jede ordnungsgemäss konstituierte Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitesten Befugnisse, um alle Handlungen der Gesellschaft anzuordnen, durchzuführen oder zu bestätigen.

Art. 6. Die jährliche Hauptversammlung findet statt am Geschäftssitz oder an einem andern, in der Einberufung angegebenen Ort, am ersten Montag des Monats April um 16.00 Uhr, und zum ersten Mal im Jahre neunzehnhundert-siebenundneunzig.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt. Die jährliche Generalversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn der Verwaltungsrat nach eigenem Ermessen festgestellt, dass aussergewöhnliche Umstände dies erfordern.

Die übrigen Versammlungen können zu der Zeit und an dem Ort abgehalten werden, wie es in den Einberufung zu der jeweiligen Versammlung angegeben ist.

Die Einberufungen und Abhaltung jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen, soweit die vorliegenden Statuten nichts Gegenteiliges anordnen.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz und die vorliegenden Statuten nichts Anderes vorsehen. Jeder Aktionär kann an den Versammlungen der Aktionäre auch indirekt teilnehmen in dem er schriftlich durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telekopie eine andere Person als seinen Bevollmächtigten angibt.

Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges anordnet, werden die Entscheidungen der ordnungsgemäss einberufenen Generalversammlungen der Aktionäre durch die einfache Mehrheit der anwesenden und mitstimmenden Aktionäre gefasst.

Der Verwaltungsrat kann jede andere Bedingung festlegen, welche die Aktionäre erfüllen müssen, um zur Generalversammlung zugelassen zu werden.

Wenn sämtliche Aktionäre an einer Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung der Generalversammlung im voraus zu kennen, kann die Generalversammlung ohne Einberufung oder Veröffentlichung stattfinden.

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von den Aktionären während der jährlichen Generalversammlung für eine Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, gewählt; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 8. Der Verwaltungsrat kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden wählen und kann auch unter seinen Mitgliedern einen Vizepräsident wählen.

Der Verwaltungsrat kann auch einen Sekretär wählen, der nicht Mitglied des Verwaltungsrats sein braucht, und der verantwortlich für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates und der Versammlungen der Aktionäre sein wird.

Die Sitzungen des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen, an dem Ort und zu der Zeit die in der Einberufung festgesetzt werden.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann sich an jeder Sitzung des Verwaltungsrates vertreten lassen, indem er einem anderen Mitglied schriftlich, fernschriftlich, durch Telekopie oder telegrafisch Vollmacht erteilt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitgliedern gefasst.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Art. 9. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche zur Verwicklung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der täglichen Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft nach vorheriger Ermächtigung der Generalversammlung, an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, an einen Rat (dessen Mitglieder nicht Verwaltungsratsmitglieder zu sein brauchen) oder an eine Einzelperson, welche nicht Verwaltungsratsmitglied zu sein braucht, übertragen, und dessen Befugnisse die vom Verwaltungsrat festgesetzt werden.

Der Verwaltungsrat kann auch Spezialvollmachten an irgendwelche Personen, die nicht Mitglied des Verwaltungsrates zu sein brauchen, geben. Er kann Spezialbevollmächtigte sowie Angestellte ernennen und widerrufen, sowie ihre Vergütungen festsetzen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet, durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates.

Art. 11. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Die Generalversammlung ernannt den oder die Kommissare und setzt ihre Anzahl, die Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, sowie die Vergütungen fest.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jedes Jahres ausser dem ersten Geschäftsjahr, das am Tag der heutigen Gründung beginnt und am 31. Dezember 1996 enden wird.

Art. 13. Vom Nettogewinn sind fünf (5 %) Prozent für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wiederaufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn (10 %) Prozent des im Artikel drei festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wies es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsrates, über Verwendung des Nettogewinnes beschliessen.

Im Falle von Aktien, die nicht voll eingezahlt sind, werden die Dividenden prorata der Einzahlung anbezahlt.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften können Vorschussdividenden ausgezahlt werden.

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, (die natürliche oder juristische Personen sein können) und die durch die Generalversammlung, die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Art. 15. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915.

Kapitalzeichnung und Einzahlung

Die Komparenten haben die Aktien wie folgt gezeichnet und eingezahlt:

Aktionär	Gezeichnetes Kapital	Eingezahltes Kapital	Aktienzahl
1. Friedrich Lautemann, vorgeannt	31.000	31.000	310
2. Liane Corveleyn, vorgeannt	31.000	31.000	310
Total:	62.000	62.000	620

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von zweiundsechzigtausend Deutsche Mark (62.000,- DEM) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst der Gründung von ihr getragen werden, werden auf sechzigtausend Luxemburger Franken (LUF 60.000,-) geschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann traten die Erschienenen, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen.

Nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, wurden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei (3), die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.
2. Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - a. Herr Friedrich Lautemann, Rechtsanwalt, wohnhaft in Berlin (Deutschland);
 - b. Frau Liane Corveleyn, Gesellschaftsverwalterin, wohnhaft in Parede (Portugal);
 - c. Dr Hermann Lappus, Bankkaufmann, wohnhaft in Berlin (Deutschland).
3. Zum Kommissar wird ernannt:
BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, mit Sitz in L-1470 Luxemburg, 50, route d'Esch.
4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg, 50, route d'Esch.
5. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars werden auf sechs Jahre festgesetzt und enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von zweitausendundzwei.
6. Der Verwaltungsrat erhält die Erlaubnis, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung gemäss Artikel 9 der Gesellschaftsordnung zu delegieren.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg.

Und Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchliche Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Lautemann, L. Corveleyn, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 juin 1996, vol. 823, fol. 40, case 12. – Reçu 12.757 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 4 juillet 1996.

J. Elvinger.

(24417/211/186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 1996.

BUILD HOLDING A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers.

STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am achtundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit Amtswohnsitz in Junglinster.

Sind Erschienen:

- 1.- Frau Liette Gales, Privatbeamtin, wohnhaft in Waldbredimus.
- 2.- Herr Robert Becker, Conseil Fiscal, wohnhaft in Luxemburg.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten, die Satzung einer zu gründenden Holdinggesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Unter der Bezeichnung BUILD HOLDING A.G. wird hiermit eine Holdinggesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normalen Geschäftsabwicklungen am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehn, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft wird nicht unmittelbar aktiv erwerbstätig sein und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Massnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften abwickeln.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend (1.250.000,- LUF) und ist eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien von jeweils eintausendzweihundertfünfzig (1.250,- LUF).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm oder Fernschreiben erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Uebertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am zweiten Montag des Monats April um 8.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufung zu jeder Hauptversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von diesem Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, daß die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt, Vorauszahlungen auf Dividenden vorzunehmen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall, wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt der Komparent, handelnd wie erwähnt, daß die eintausend (1.000) Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1.- Frau Liette Gales, Privatbeamtin, wohnhaft in Waldbredimus, fünfhundert Aktien	500
2.- Herr Robert Becker, Conseil Fiscal, wohnhaft in Luxemburg, fünfhundert Aktien	500
Total: eintausend Aktien	1.000

Alle vorgenannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so daß ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von eine Million zweihundertfünfzigtausend (1.250.000,- LUF) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 1996.
- 2.- Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 1997 statt.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, daß die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr fünfzigtausend Franken zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann finden die eingangs erwähnten Komparenten, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung ein, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und fassen folgende Beschlüsse:

- 1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers.
- 2.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 3.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - a) Frau Liette Gales, Privatbeamtin, wohnhaft in Waldbredimus.
 - b) Herr Claude Cahen, Conseil Fiscal, wohnhaft in Luxemburg.
 - c) Herr Robert Becker, Conseil Fiscal, wohnhaft in Luxemburg.
- 4.- Zum Kommissar wird ernannt:

Frau Juliette Beicht, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg.

5.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2002.

6.- Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, eines oder mehrere seiner Mitglieder zum Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben Gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: L. Gales, R. Becker, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 juillet 1996, vol. 498, fol. 39, case 3. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 9. Juli 1996.

J. Seckler.

(24416/231/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 1996.

EMETLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

A comparu:

Monsieur Freddy Khoury, gérant, demeurant à F-92100 Saint Cloud, 20, rue du Mont Valérien,

ici représenté par Monsieur Gérard Matheis, ci-après qualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à F-Paris, le 23 avril 1996,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre 1^{er}. – Objet – Raison sociale – Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la distribution, le courtage, la représentation, l'exportation, l'importation, le transit en douanes et en général l'exploitation et le commerce de toutes denrées, marchandises et services.

En outre, la société aura pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de EMETLUX, S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. – Capital social – Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Freddy Khoury, gérant, demeurant à F-92100 Saint Cloud, 20, rue du Mont Valérien.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles, entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. – Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. – Dissolution – Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. – Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 1996.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ cinquante-cinq mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

2.- Est nommé gérant de la société:

– Monsieur Freddy Khoury, gérant, demeurant F-92100 Saint Cloud, 20, rue du Mont Valérien.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Matheis, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 juillet 1996, vol. 498, fol. 38, case 12. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 juillet 1996.

J. Seckler.

(24418/231/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 1996.

EURECONSULT S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

—
STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am elften Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Christine Doerner, mit Amtswohnsitz in Bettemburg.

Sind erschienen:

1.- Herr Thomas Stumm, Politikerberater, in Brüssel (Belgien) wohnend;

hier vertreten durch Fräulein Nadia Hemmerling, Privatangestellte, in Bereldingen wohnend;

aufgrund einer Spezialvollmacht unter Privatunterschrift vom 7. Juni 1996, welche Vollmacht ne varietur von den Parteien und dem Notar unterzeichnet worden ist und gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden.

2.- Herr Mario Di Stefano, Jurist, in Junglinster wohnend.

Diese Erschienenen ersuchten den instrumentierenden Notar, wie folgt die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft zu beurkunden, und zwar:

Kapitel I. – Bezeichnung, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung EURECONSULT S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Falls durch außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Art die Gesellschaft in ihrer Tätigkeit am Gesellschaftssitz, oder der reibungslose Verkehr zwischen dem Sitz der Gesellschaft und dem Ausland behindert wird oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluss vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Die vorübergehende Verlegung des Gesellschaftssitzes beeinträchtigt nicht die Nationalität der Gesellschaft; die diesbezügliche Entscheidung wird getroffen und Drittpersonen zur Kenntnis gebracht durch dasjenige Gesellschaftsgremium, welches unter den gegebenen Umständen am besten hierzu befähigt ist.

Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Politikberatung, die Erstellung wissenschaftlicher Studien, insbesondere im Bereich europäischer Politiken sowie die Organisation von Seminaren und Bildungsveranstaltungen, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann.

Kapitel II. – Gesellschaftskapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend Franken (1.250.000,-), eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien zu je eintausend Franken (1.000,-).

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien sind Namens- oder Inhaberaktien nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder herabgesetzt werden.

Kapitel III. – Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet. Die Mitglieder des Verwaltungsrates müssen nicht Aktionäre der Gesellschaft sein. Sie werden ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre; die Dauer ihrer Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Die Generalversammlung der Aktionäre kann zu jeder Zeit die Mitglieder des Verwaltungsrates abberufen.
Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates ihre Bezüge und die Dauer ihrer Amtszeit werden von der Generalversammlung festgesetzt.

Art. 7. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Die Sitzungen des Verwaltungsrates werden einberufen durch den Vorsitzenden so oft das Interesse der Gesellschaft es verlangt. Der Verwaltungsrat muss einberufen werden falls zwei Verwaltungsratsmitglieder es verlangen.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Vollmachten versehen, um die Verwaltung und die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen. Grundsätzlich ist er zuständig für alle Handlungen, welche nicht durch die Satzung oder durch das Gesetz der Generalversammlung vorbehalten sind. Mit dem Einverständnis der Kommissare kann der Verwaltungsrat, unter den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschüsse auf Dividenden zahlen.

Art. 9. Drittpersonen gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift eines bevollmächtigten Verwaltungsratsmitgliedes verpflichtet ungeachtet der in Artikel 10 der Satzung vorgesehenen Vollmachten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in bezug auf die tägliche Geschäftsführung an eines oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates übertragen, welche die Bezeichnung von geschäftsführenden Verwaltern tragen.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die gesamte Geschäftsverwaltung oder bestimmte Punkte und Abzweigungen davon an einen oder mehreren Direktoren übertragen, oder für bestimmte Funktionen Sondervollmachten an von ihm gewählte Prokuristen abgeben, die weder Mitglied des Verwaltungsrates, noch Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen.

Art. 11. In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, durch den Verwaltungsrat, oder ein vom Verwaltungsrat dazu bestimmtes Verwaltungsratsmitglied, vertreten.

Kapitel IV. – Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft untersteht einem oder mehreren Kommissaren. Die Kommissare werden durch die Generalversammlung ernannt. Die Generalversammlung bestimmt des weiteren über ihre Anzahl, ihre Bezüge und über die Dauer ihres Mandates.

Die Dauer des Mandates der Kommissare darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Kapitel V. – Generalversammlung

Art. 13. Eine jährliche Generalversammlung findet statt in der Stadt Luxemburg, an dem in der Einberufung angegebenen Ort, am ersten Montag des Monats April um 11.00 Uhr vormittags und zum ersten Male im Jahre 1997.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

Kapitel VI. – Geschäftsjahr, Jahresergebnis

Art. 14. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Ausnahmsweise begreift das erste Geschäftsjahr eine Laufzeit angerechnet vom Tage der Gründung der Gesellschaft bis zum 31. Dezember 1996.

Art. 15. Der Reingewinn besteht aus dem Ueberschuss, welcher verbleibt nach Abzug von der Bilanz von den Verbindlichkeiten, Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten.

Jährlich sind fünf Prozent (5,00%) des Reingewinnes dem gesetzlichen Reservefonds zuzuführen, und zwar solange bis der Reservefonds zehn Prozent (10,00%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Falls der Reservefonds, aus welchem Grunde es auch sei, benützt werden sollte, so sind die jährlichen Zuführungen von fünf Prozent des Reingewinnes wieder aufzunehmen.

Über den hinausgehenden Betrag des Reingewinnes verfügt die Generalversammlung nach freiem Ermessen.

Kapitel VII. – Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden.

Gelangt die Gesellschaft zur Auflösung, so erfolgt ihre Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren. Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften sein. Die Ernennung der Liquidatoren, die Festsetzung ihrer Befugnisse und ihre Bezüge werden durch die Generalversammlung vorgenommen.

Kapitel VIII. – Allgemeines

Art. 17. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dieses Gesetz umgeändert wurde, hingewiesen.

Zeichnung der Aktien

Nachdem die Satzung der Gesellschaft wie hiervor angegeben festgesetzt wurde, haben die Gründer die Aktien wie folgt gezeichnet:

– Herr Thomas Stumm, vorgenannt	938 Aktien
– Herr Mario Di Stefano, vorgenannt	312 Aktien
Total:	1.250 Aktien

Die hiervor gezeichneten Aktien wurden in bar eingezahlt bis zum Betrage von 25 Prozent ihres Nennwertes, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von dreihundertzwölftausendfünfhundert Franken (312.500,-) zur Verfügung steht, worüber dem unterzeichneten Notar der Nachweis gebracht wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass alle Voraussetzungen nach Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gegeben sind und vermerkt ausdrücklich die Einhaltung der vorgeschriebenen Bedingungen.

Kosten

Der Gesamtbetrag aller Unkosten Ausgaben Vergütungen und Abgaben die der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung erwachsen oder berechnet werden, wird abgeschätzt auf sechzigtausend Franken (60.000,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen welche die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals darstellen zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden zu welcher sie sich als ordentlich einberufen betrachten.

Sie stellen fest, dass die Generalversammlung rechtskräftig bestellt ist und fassen einstimmig folgende Beschlüsse:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgesetzt auf 3; diejenige der Kommissare auf einen.

2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden berufen:

– Herr Thomas Stumm, Politikberater, in Brüssel (Belgien) wohnend.

– Frau Ute Müller, Politikberaterin, in Brüssel (Belgien) wohnend.

– Herr Mario Di Stefano, Jurist, in Junglinster wohnend.

3.- Zum Kommissaren wird berufen:

Die Aktiengesellschaft EUROTRUST S.A. mit Sitz in Luxemburg.

4.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

5.- Die Generalversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat, einen «Administrateur-Délégué» zu ernennen.

Worüber Urunde, aufgenommen zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Di Stefano, N. Hemmerling, C. Doerner.

Einregistriert zu Esch an der Alzette, am 14. Juni 1996, Band 823, Blatt 34, Feld 1. – Erhalten 12.500 francs.

Der Einnehmer (signé): M. Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Befragen ausgehändigt zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Bettemburg, den 26. Juni 1996.

C. Doerner.

(24419/209/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 1996.

LUIGI SERRA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 51.542.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente et un mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme LUIGI SERRA INTERNATIONAL S.A., R.C. Luxembourg B n° 51.542, avec siège social à Luxembourg,

en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du conseil d'administration de ladite société en sa réunion du 10 mai 1996.

Une copie du procès-verbal de cette réunion, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

1) La société anonyme LUIGI SERRA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 468 du 19 septembre 1995.

2) Le capital social de susdite société s'élève actuellement à trois millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 3.500.000,-), représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

3) En se référant à l'article cinq des statuts en vertu duquel une augmentation du capital de la société jusqu'à trente-cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 35.000.000,-) a été autorisée, le conseil d'administration a décidé, lors de sa séance précitée du 10 mai 1996, de réaliser une première tranche du capital autorisé, pour porter le capital souscrit de son montant actuel de trois millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 3.500.000,-) à sept millions quatre cent cinquante mille francs (LUF 7.450.000,-) par l'émission de trois mille neuf cent cinquante (3.950) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les trois mille neuf cent cinquante (3.950) actions nouvelles sont souscrites par LUIGI SERRA HOLDING S.p.A., avec siège social à Gênes (Italie), et intégralement libérées au moyen d'un apport en nature de la pleine propriété de 50 % des

parts sociales représentatives du capital social de ITL 20.000.000,- de la société de droit italien SERRA & LIESENFELD S.r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à Gênes (Italie), Via Granello 3/6, libres de toutes charges ou autres restrictions.

4) Les parts sociales ainsi apportées au capital de la société ont fait l'objet d'une expertise par le Rag. Francesco Beccaria de Gênes en date du 30 janvier 1996. Cette expertise a servi de base au rapport établi par le réviseur d'entreprises luxembourgeois. Conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi en date du 16 avril 1996 par Monsieur Romain Thillens de la société H.R.T. REVISION, 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg, inscrit à l'Ordre des Réviseurs d'Entreprises du Grand-Duché de Luxembourg, qui indique dans ses conclusions ce qui suit:

«Sur base des contrôles effectués, la valeur totale de LUF 3.951.000,- des actifs apportés à laquelle conduit le mode d'évaluation décrit ci-dessus correspond au moins à 3.950 actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune de LUIGI SERRA INTERNATIONAL S.A. à émettre en contrepartie.»

Ladite expertise et ledit rapport, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

5) En conséquence de cette augmentation de capital, l'article cinq, alinéa premier, est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à sept millions quatre cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 7.450.000,-), représenté par sept mille quatre cent cinquante (7.450) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à soixante-quinze mille francs (LUF 75.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au comparant, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé. N. Schaeffer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1996, vol. 91S, fol. 42, case 11. – Reçu 39.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 1996.

A. Schwachtgen.

(24280/230/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

LUIGI SERRA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 51.542.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 31 mai 1996 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1996.

A. Schwachtgen.

(24281/230/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

KAREN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 42.499.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet, vol. 481, fol. 18, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 1996

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venu à échéance, Messieurs Norbert Schmitz, Norbert Werner et Jean Bintner sont réélus en tant qu'administrateurs pour une nouvelle durée de 1 an. Monsieur Eric Herremans est réélu commissaire aux comptes pour une nouvelle durée de 1 an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société KAREN INVESTMENTS S.A.
BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG

Signature

(24263/005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1996.